



## **Procès-verbal de l'assemblée générale Ordinaire de l'Afac-Agroforesteries**

Mardi 14 Décembre 2021 en visio-conférence

Le 14 Décembre 2021 à 10h30, s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de l'Afac-Agroforesteries qui a été dûment convoquée le 19 Novembre par voie électronique pour procéder **à la clôture et au dépouillement des élections du nouveau Conseil d'administration** suivant les statuts votés en assemblée générale extraordinaire du 21 Octobre 2021.

Comme prévu dans ses statuts, l'Afac-Agroforesteries a choisi d'organiser son Assemblée générale ordinaire par visio-conférence avec l'organisation des élections par voie électronique.

**Philippe Hirou a présidé la séance,**

**Et Laurent Nevoux a exercé les fonctions de secrétaire de séance.**

Il a été établi une feuille de présence pour chaque participant à l'Assemblée générale par leur inscription préalable et par leur identification sur le système de visio-conférence utilisé (cf. extraction de la liste en annexe).

Il a été constaté :

**Nombre total de participants : 48 adhérents à jour de leurs cotisations**

**Nombre total de votants inscrits : 99 adhérents à jour de leurs cotisations**

La feuille de présence annexée au présent procès-verbal est certifiée exacte et sincère par le président et le secrétaire de séance.

Le président a présenté l'ordre du jour indiqué ci-après

- présentation du rapport moral
- rappel des modalités d'organisation des élections
- clôture du vote en ligne
- annonce des résultats des élections

## Rapport moral du président

**Le président a présenté le rapport moral suivant :**

« Le 21 octobre 2021, les adhérents de l'Afac-Agroforesteries réunis en assemblée générale extraordinaire ont adopté un ensemble de décisions très importantes pour l'avenir du Réseau Afac, portant sur :

- le nouveau projet associatif du Réseau Afac,
- une nouvelle organisation fédérative pour mettre en œuvre ce projet.

Cette organisation fédérative s'est concrétisée par l'adoption de nouveaux statuts pour l'Afac-Agroforesteries qui devient une fédération nationale, de son règlement intérieur, et par l'adoption de statuts types pour les Afac régionales.

Suite à cette assemblée générale extraordinaire, des élections sont organisées pour élire les membres du conseil d'administration de la Fédération nationale Afac-Agroforesteries, conformément à ses nouveaux statuts. L'assemblée générale d'aujourd'hui clôture ce vote. Nous vous remercions pour votre participation qui va nous permettre de réaliser ensemble le dépouillement du vote.

Il s'agit bien d'un nouveau départ puisque l'ensemble des membres du conseil d'administration en place vont remettre leur mandat et qu'un nouveau conseil d'administration est réélu aujourd'hui 14 décembre dans son intégralité.

Nous remercions vivement pour leur engagement l'ensemble des administrateurs du conseil d'administration sortant qui a œuvré à une évolution majeure de l'association durant ces deux années.

Nous vous informons que suite à l'AGE, notre demande de reconnaissance d'utilité publique vient d'être déposée au Ministère de l'Intérieur.

Avec ces nouveaux statuts, nous faisons place à une représentation de chaque région (qu'une Afac régionale soit ou non constituée) au sein du futur conseil d'administration. A ces 13 sièges ouverts pour les régions, s'ajoutent 9 sièges « non régionalisés » qui permettront d'avoir au sein du conseil d'administration une représentation des trois collèges. Grâce à cet équilibre, les orientations de la Fédération nationale Afac-Agroforesteries s'appuieront à la fois sur l'expertise et les besoins de chacune des régions d'une part, et de chacun des collèges d'autre part.

Nous restons donc fidèles à trois principes fondateurs de l'Afac-Agroforesteries :

- une prise en compte de la diversité des approches de l'arbre hors-forêt, en cohérence avec sa multifonctionnalité,
- un aller-retour permanent dans toutes nos actions entre l'échelle locale, l'échelle nationale, et désormais l'échelle régionale : notre appui à la conception des politiques publiques se nourrit de notre expertise de terrain, et réciproquement,
- un esprit de partage horizontal des connaissances, des bonnes pratiques, de l'expertise, qui va être également renforcé par la représentation de toutes les régions au sein du futur conseil d'administration.

Dans ce nouveau fonctionnement, nous continuerons à nous appuyer sur les personnes physiques qui garderont toute leur place et pourront, en tant que sympathisants, soutenir et participer aux actions du Réseau Afac même si elles ne pourront plus exercer de mandats électifs. Pour ces personnes

physiques, cette assemblée générale ordinaire du 14 décembre a été l'occasion de voter pour les personnes morales qui les représenteront dorénavant dans le futur conseil d'administration de la Fédération nationale Afac-Agroforesteries.

Je remercie tous les organismes qui se sont portés candidats et qui va permettre de constituer un conseil d'administration riche de sa diversité et de son ancrage de terrain, afin de porter avec détermination notre engagement pour l'arbre et la haie. »

## Modalités d'organisation des élections

### **Composition du conseil d'administration et sièges ouverts à candidature**

Le conseil d'administration est renouvelé en totalité suivant la composition suivante conforme aux nouveaux statuts :

<b>13 sièges pour les régions</b>			<b>9 sièges non régionalisés</b>	
	<i>titulaire</i>	<i>suppléant</i>		<i>titulaire</i>
Afac NOR	1 siège		<b>Trois sièges pour les membres du collège 1</b> : « Arbre hors forêt »	1 siège
Afac NAQ	1 siège			1 siège
Afac PDL	1 siège			1 siège
Afac BRE	1 siège		<b>Trois sièges pour les membres du collège 2</b> : « Agriculture »	1 siège
Afac PACA	1 siège			1 siège
Afac IDF	1 siège		<b>Trois sièges pour les membres du collège 3</b> : « Environnement – développement rural »	1 siège
Afac OCC	1 siège			1 siège
Afac BFC	1 siège			1 siège
Afac GE	1 siège			1 siège
Afac COR	1 siège			
Afac HDF	1 siège			
Afac CVL	1 siège			
Afac AURA	1 siège			
<b>13 sièges – 13 voix</b>			<b>9 sièges – 9 voix</b>	
<b>Total siège Conseil d'administration : 22 sièges</b>				

Il est rappelé que seuls les sièges non régionalisés et pour les régions non organisées en Afac régionales sont ouvertes à candidature et au vote de l'ensemble des adhérents composant l'assemblée générale de la fédération.

Pour les sièges régionalisés peuvent être candidats les adhérents de la région concernée, à raison d'un binôme à élire, composé d'un titulaire et d'un suppléant, soit deux personnes morales.

Dans le cas où une Afac régionale est constituée L'Afac régionale désigne parmi ses administrateurs, un représentant titulaire et un représentant suppléant, soit deux

personnes morales distinctes, pour un mandat ne pouvant excéder trois ans renouvelables et pouvant être révoqué librement.

A défaut, le représentant au conseil d'administration de la fédération nationale est le président de l'association régionale, le cas échéant suppléé par son trésorier.

Il n'y a donc pas de vote pour la désignation des représentants de l'Occitanie, des Pays de la Loire, de la Normandie, et des Hauts de France, régions pour lesquelles une Afac régionale est constituée.

### **Modalités d'organisation et de vote à distance :**

Les statuts votés le 21 Octobre prévoient :

*«Article 7 : Le vote à distance peut être prévu, dans des conditions définies par le règlement intérieur, propres à garantir la sincérité du scrutin et, le cas échéant, le secret du vote.*

Le règlement intérieur précise les modalités de vote :

*Article 3.3 : Le vote dématérialisé sans délibération n'est permis que pour procéder à une élection.*

*Un membre votant par voie dématérialisée ne peut recevoir de pouvoir.*

*Le conseil d'administration doit s'assurer que tous les membres de l'association sont en mesure de participer à un vote dématérialisé.*

*Modalité :*

*Dans un délai de trois semaines avant la date retenue pour l'ouverture des élections, le conseil d'administration adresse à tous les membres un courrier ou courriel :*

- les informant de la date de l'élection,*
- appelant les candidatures,*
- précisant la forme qu'elles doivent prendre,*
- rappelant les règles statutaires de répartition des membres du conseil d'administration par catégories.*

Le système de vote électronique choisi pour l'Assemblée générale extraordinaire est Balotilo. Il est fiable et permet un vote confidentiel et anonymisé grâce à une clé de chiffrement qui protège le vote. Il est individuel et unique, garantissant qu'il n'y ait pas de bourrage d'urne. De plus, il permet de vérifier, pour chaque votant que son vote a bien été pris en compte. Seules les personnes qui ont le droit de vote ont reçu le lien de vote par mail.

## **Calendrier du vote électronique organisé :**

- \* **19 novembre 2021** : ouverture des candidatures et envoi d'un communiqué à tous les adhérents avec le dossier explicatif de l'assemblée générale ordinaire
- \* **23 novembre 2021** : réunion de présentation des modalités d'élection (en visio)
- \* **6 décembre 2021** (à 10h00) : date limite de réception des candidatures
- \* **7 décembre 2021** : ouverture du vote électronique
- \* **13 décembre 2021**, à 17h00 : date limite de réception des inscriptions pour permettant de voter – **99 Votants**
- \* **14 décembre 2021**, de 10h30 à 12h30 : Assemblée générale ordinaire avec clôture des votes en ligne (à 11h00), puis dépouillement et annonce des résultats

L'ensemble des professions de foi des candidatures reçues ont été mises à disposition des votants.

## **Candidatures reçues pour les sièges non régionalisés :**

<b>9 sièges non régionalisés</b>	
<b>Trois sièges pour les membres du collège 1 : « Arbre hors forêt »</b>  et trois candidatures reçues	<b>SCIC Mayenne Bois Energie</b> Mandataire : Emmanuel Lelièvre
	<b>Les planteurs volontaires</b> Mandataire : Bernard De Franssu Délégué : Alan Guillou
	<b>AGROECO EXPERT</b> Mandataire : Christophe Sotteau
<b>Trois sièges pour les membres du collège 2 : « Agriculture »</b>  et deux candidatures reçues	<b>Chambre régionale d'agriculture de Bretagne</b> Mandataire : Gaëtan Le Seyec
	<b>Solagro</b> Mandataire : Benoît Rozière Délégué : Frédéric Coulon
	pas de candidature
<b>Trois sièges pour les membres du collège 3 : « Environnement – développement rural »</b>  et quatre candidatures reçues	<b>CPIE du Pays Creusois</b> Mandataire : Jean-Bernard Damiens Délégué : Stéphane Vassel
	<b>Histoires de paysage</b> Mandataire : Philippe Hirou
	<b>Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor</b> Mandataire : Yvon Méhauté Délégué : David Rolland
	<b>GECO - ingénierie et travaux</b> Mandataire : Frédéric Roure

## Candidatures reçues pour les sièges régionalisés hors Afac régionales :

13 sièges pour les régions		
Nouvelle-Aquitaine	<b>Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine</b> Mandataire : Grégoire Masse Délégué : Françoise Sire	<b>Bocage Pays Branché</b> Mandataire : Francis Monoza Délégué : Etienne Berger
Bretagne	<b>Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons</b> Mandataire : Aline Dangin Délégué titulaire : Yann Gouez Délégué suppléant : Guillaume Masse	<b>Association Eau et Rivières de Bretagne</b> Mandataire titulaire : Guy Le Hénaff Mandataire suppléant : Jean Luc Pichon Délégué : Lucille Inizan
Provence-Alpes-Côte d'Azur	<b>AGROOF SCOP</b> Mandataire : Fabien Liagre Délégué : Danièle Ori	<b>Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée</b> Mandataire : Pierre Sauvat Délégué : Florian Carlet
Ile-de-France	<b>Terre et Cité</b> Mandataire : Caroline Doucerain Délégué titulaire : Marion Bruère Délégué suppléant : Glenn Keck	pas de candidature
Bourgogne-Franche-Comté	<b>FNE Bourgogne-Franche-Comté</b> Mandataire : Hervé Bellimaz Délégué : Maxence Belle	<b>Fédération départementale des chasseurs du Doubs</b> Mandataire : Jean-Maurice Boillon Délégué : Régis Renaude
Grand Est	<b>Haies Vives d'Alsace</b> Mandataire : Thomas Dautre Délégué : Jacques Detemple	<b>Parc naturel régional de Lorraine</b> Mandataire : Jérôme End Délégué : Nathalie D'Acunto
Corse	pas de candidature	pas de candidature
Centre-Val de Loire	<b>Parc naturel régional de la Brenne</b> Mandataire : Laurent Laroche Délégué titulaire : Dany Chiappero Délégué suppléante : Joséphine Bouvard	pas de candidature
Auvergne-Rhône-Alpes	<b>Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes</b> Mandataire : Anne-Marie Bareau Délégué : Sylvie Monier	pas de candidature

## Résultats des élections du Conseil d'administration

- Votants inscrits : 99 adhérents
- Participation : 89% (92 votes exprimés)

### Pour les sièges non régionalisés

1er collège "Arbre hors forêt" : 3 sièges à pourvoir  
- 3 candidatures reçues

**AGROECO Expert – 71 voix**  
**Les Planteurs Volontaires – 70 voix**  
**SCIC Mayenne Bois Energie – 79 voix**

Les structures AGROECO Expert, Les planteurs Volontaires et la SCiC Mayenne Bois Energie ont été élues en qualité d'administrateurs (personnes morales) pour siéger au collège 1.

2ème collège "Agriculture" : 3 sièges à pourvoir  
- 2 candidatures reçues

**Chambre d'Agriculture Régionale de Bretagne -61 voix**  
**SOLAGRO – 81 voix**

Les structures SOLAGRO, Chambre d'Agriculture Régionale de Bretagne ont été élues en qualité d'administrateurs (personnes morales) pour siéger au collège 2. Un poste reste vacant.

Pour les sièges non régionalisés  
3ème collège "Environnement et Développement territorial" : 3 sièges à pourvoir  
- 4 candidatures reçues

**CPIE du Pays Creusois - 70**  
**Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor - 51**  
**Histoires de Paysage – 74 voix**  
**GECO ingénierie et travaux – 29 voix**

Les structures CPIE du Pays Creusois, Fédération départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor et Histoires de Paysage ont été élues en qualité d'administrateurs (personnes morales) pour siéger au collège 3.

**Pour les sièges régionalisés hors afac-régionales :**

Pour les postes régionalisés : Région Nouvelle Aquitaine,  
2 sièges à pourvoir (un titulaire et un suppléant) - 2 candidatures reçues

**Prom'haies en Nouvelle Aquitaine – 77 voix**  
**Bocage Pays Branché – 82 voix**

Les structures Prom'haies en Nouvelle Aquitaine et Bocage Pays Branché ont été élues en qualité d'administrateurs (personnes morales) pour siéger au titre de la Nouvelle Aquitaine.

Pour les postes régionalisés : Région Bretagne,  
2 sièges à pourvoir (un titulaire et un suppléant) - 2 candidatures reçues

**Association des Techniciens de Bassins Versants de Bretagne (ATBVB) – 76 voix**  
**Eau et Rivières de Bretagne – 75 voix**

Les structures association des techniciens de Bassins Versants de Bretagne et Eau et Rivières de Bretagne ont été élues en qualité d'administrateurs (personnes morales) pour siéger au titre de la Bretagne.

Pour les postes régionalisés : Région Ile de France  
2 sièges à pourvoir (un titulaire et un suppléant) - 1 candidature reçue

**Terre et Cités – 78 voix**

La structure Terre et Cités a été élue en qualité d'administrateur (personne morale) pour siéger au titre de l'Île de France. Un poste reste vacant

Pour les postes régionalisés : Région Bourgogne Franche Comté  
2 sièges à pourvoir (un titulaire et un suppléant) - 2 candidatures reçues

**FNE Bourgogne Franche Comté – 72 voix**  
**Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs – 64 voix**

Les structures FNE Bourgogne Franche Comté et Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs ont été élues en qualité d'administrateurs (personnes morales) pour siéger au titre de la Bourgogne – Franche Comté.

Pour les postes régionalisés : Région Grand Est  
2 sièges à pourvoir (un titulaire et un suppléant) - 2 candidatures reçues

**Haies Vives d'Alsace – 82 voix**  
**Parc Naturel Régional de Lorraine – 73 voix**

Les structures Haies Vives d'Alsace et Parc Naturel Régional de Lorraine ont été élues en qualité d'administrateurs (personnes morales) pour siéger au titre du Grand Est

Pour les postes régionalisés : Région Centre Val de Loire  
2 sièges à pourvoir (un titulaire et un suppléant) - 1 candidature reçue

**Parc Naturel Régional de la Brenne – 86 voix**

La structure Parc Naturel Régional de la Brenne a été élue en qualité d'administrateur (personne morale) pour siéger au titre du Centre Val de Loire. Un poste reste vacant

Pour les postes régionalisés : Région AURA  
2 sièges à pourvoir (un titulaire et un suppléant) - 1 candidature reçue

**Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes – 87 voix**

La structure Union des Forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes a été élue en qualité d'administrateur (personne morale) pour siéger au titre de Auvergne-Rhône Alpes. Un poste reste vacant

Pour les postes régionalisés : Région PACA  
2 sièges à pourvoir (un titulaire et un suppléant) - 2 candidatures reçues

**AGROOF – 82 voix**  
**Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée (AMPM) – 77 voix**

Les structures AGROOF et Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée ont été élues en qualité d'administrateurs (personnes morales) pour siéger au titre de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les sièges pour la Corse sont vacants

## Composition du Conseil d'administration

Suite aux élections et aux désignations en cours dans les Afac-régionales, le conseil d'administration est composé des structures, mandataires et délégués suivant :

### Sièges régionalisés hors Afac régionales

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Nouvelle-Aquitaine	<b>Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine</b> Mandataire: Grégoire Masse Délégataire: Françoise Sire <b>Bocage</b>	<b>Pays Branché</b> Mandataire: Francis Minoza Délégataire: Etienne Berger
Bretagne	<b>Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons</b> Mandataire: Aline Dangin Délégataire titulaire: Yann Gouez Délégataire suppléant: Guillaume Masse	<b>Association Eau et Rivières de Bretagne</b> Mandataire titulaire: Guy Le Hénaff Mandataire suppléant: Jean Luc Pichon Délégataire: Lucille Inizan
Provence-Alpes-Côte d'Azur	<b>AGROOF SCOP</b> Mandataire: Fabien Liagre Délégataire: Danièle Ori	<b>Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée</b> Mandataire: Pierre Sauvat Délégataire: Florian Carlet
Ile-de-France	<b>Terre et Cité</b> Mandataire: Caroline Doucerain Délégataire titulaire: Marion Bruère Délégataire suppléant: Glenn Keck	pas de candidature
Bourgogne-Franche-Comté	<b>FNE Bourgogne-Franche-Comté</b> Mandataire: Hervé Bellimaz Délégataire: Maxence Belle	<b>Fédération départementale des chasseurs du Doubs</b> Mandataire: Jean-Maurice Boillon Délégataire: Régis Renaude
Grand Est	<b>Haies Vives d'Alsace</b> Mandataire: Thomas Dautre Délégataire: Jacques Detemple	<b>Parc naturel régional de Lorraine</b> Mandataire: Jérôme End Délégataire: Nathalie D'Acunto
Corse	pas de candidature	pas de candidature
Centre-Val de Loire	<b>Parc naturel régional de la Brenne</b> Mandataire: Laurent Laroche Délégataire titulaire: Dany Chiappero Délégataire suppléante: Joséphine Bouvard	pas de candidature
Auvergne-Rhône-Alpes	<b>Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes</b> Mandataire: Anne-Marie Bareau Délégataire: Sylvie Monier	pas de candidature

### Sièges régionalisés Afac régionales

Normandie	<b>Afac Haies et Bocage de Normandie</b>	
	Représentants : désignation pour début Janvier	
Hauts-de-France	<b>Afac Hauts-de-France</b>	
	<b>Représentant titulaire : Atelier agriculture aversnois Thierache</b> Mandataire : Jean-Pierre Millet Délégué : Françoise Gion	<b>Représentant titulaire : UniLaSalle</b> Mandataire : Philippe Choquet Délégué : David Grandgirard
Occitanie	<b>Afac Occitanie</b>	
	<b>Représentant titulaire : Arbre et paysage d'Autun</b> Mandataire : Delphine Longue Délégué : Nathalie Hewison	<b>Représentant suppléant : Arbres et Paysages du Tarn</b> Mandataire : Bernard Vazoller Délégué : David Campo
Pays de la Loire	<b>Afac Pays de la Loire</b>	
	Représentants : désignation le 17 décembre	

### **Sièges non régionalisés Afac régionales**

<b>9 sièges non régionalisés</b>	
Trois sièges pour les membres du collège 1 : « Arbre hors forêt »	<b>SCIC Mayenne Bois Energie</b> Mandataire : Emmanuel Lelièvre
	<b>Les planteurs volontaires</b> Mandataire : Bernard De Franssu Délégué : Alan Guillou
	<b>AGROECO EXPERT</b> Mandataire : Christophe Sotteau
Trois sièges pour les membres du collège 2 : « Agriculture »	<b>Chambre régionale d'agriculture de Bretagne</b> Mandataire : Gaëtan Le Seyec
	<b>Solagro</b> Mandataire : Benoît Rozière Délégué : Frédéric Coulon
	pas de candidature
Trois sièges pour les membres du collège 3 : « Environnement - développement rural »	<b>Histoires de paysage</b> Mandataire : Philippe Hirou
	<b>Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor</b> Mandataire : Yvon Méhauté Délégué : David Rolland
	<b>CPIE du Pays Creusois</b> Mandataire : Jean-Bernard Damiens Délégué : Stéphane Vassel

**L'assemblée générale procédera à de nouvelles élections pour les postes vacants lors de l'AGO de Juin 2022.**

## Election du bureau

La première réunion du conseil d'administration aura lieu le **13 Janvier 2022 à 17h00.**

L'ordre du Jour sera :

- **élection du bureau**
- **désignation des représentants au Fonds pour l'Arbre**
- fonctionnement à mettre en place (dates de réunions, invitation titulaires - suppléants, modalités de prise de décisions...)
- présentation de l'équipe des salariés
- présentation des dossiers et des commissions

### **La séance s'est clôturée à 12h00.**

*En foi de quoi, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire a été établi à Paris, le 21 décembre 2021 et signé par :*

#### **Le président de séance**

Président de l'Afac-agroforesteries, au titre de Histoires de paysage

Philippe Hirou

#### **Le secrétaire de séance**

Secrétaire de l'Afac-Agroforesteries, au titre de la SCIC Bois Bocage Energie

Laurent Nevoux